

La Tribune, 5 mars 2009

COTISATIONS AU RÉGIME DE RENTES

Khadir veut une hausse «volontaire»

ALBERT BÉRUBÉ

albert.berube@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — L'unique député du parti Québec solidaire, Amir Khadir, est d'avis qu'il faut augmenter sur une base volontaire la cotisation au Régime de rentes du Québec (RRQ). Du même coup, il propose de modifier le mandat du gestionnaire de ces cotisations, la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), pour en faire un gestionnaire «vert».

De passage à Sherbrooke hier, devant un auditoire de 75 personnes à l'Université de Sherbrooke, M. Khadir s'est indigné de l'annonce de la ministre des Finances du Québec de ne pas tenir de commission parlementaire spéciale pour examiner comment la CDPQ a pu perdre 39 milliards \$ (le quart de son actif) l'année dernière dans de mauvais placements, et comment on pourrait remédier à la situation.



IMACOM, CLAUDE POULIN

Amir Khadir a pris la parole devant près de 75 personnes à l'Université de Sherbrooke.

«Il faut reconsidérer le mandat de la Caisse de dépôt. C'est le temps ou jamais d'utiliser tous les moyens à notre disposition pour prendre le virage environnemental», estime M. Khadir.

Son parti souhaite que la CDPQ «investisse dans des entreprises écologiques et socialement responsables et non sur les places financières et dans la spéculation».

Pour regarnir les fonds de la CDPQ, Québec solidaire propose aussi «une augmentation volontaire dans la cotisation du RRQ pouvant aller jusqu'à 13 % du revenu». Selon M. Khadir, l'employeur et le salarié en paieraient chacun la moitié.

Depuis 2003, le taux de cotisation au RRQ est plafonné à 9,9 %, que le salarié et l'employeur paient à parts égales. En 2009, un salarié peut cotiser son pourcentage sur un montant maximal de 46 300 \$, ce qui représente 2118,60 \$ pour l'année.

Ces cotisations garantissent une rente mensuelle maximale de 908,75 \$ (10 905 \$ par année) pour la personne de 65 ans qui prend sa retraite cette année. À ce montant s'ajoute une pres-

tation de 6204 \$ du programme fédéral de la Sécurité de la vieillesse, pour un total combiné de 17 109 \$. Ces chiffres donnent une idée de la zone de confort qui peut se gagner par le biais des caisses de retraite des différents employeurs ou aussi par les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REÉR).

Québec solidaire propose en outre que le plafond annuel des REÉR soit limité à 10 000 \$, afin de «décourager l'épargne dans des régimes privés et financiarisés».

Côté éthique, Amir Kadir désapprouve que l'ex-président de la Caisse de dépôt et placement du Québec, Henri-Paul Rousseau, passe à l'empire Power Corporation et qu'éventuellement Power Corporation mette la main sur des actifs immobiliers dont la CDPQ pourrait se départir pour renflouer ses coffres. «C'est une espèce de corruption systémique», dit-il.